

Le CESE réclame une loi reconnaissant la discrimination pour précarité sociale

ATD Quart Monde se réjouit que le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) s'empare de la question du chômage et de ses conséquences sur les chercheurs d'emploi et leurs familles. ATD Quart Monde se félicite particulièrement que l'Avis voté à l'unanimité ce mardi 10 mai 2016 préconise le vote sans tarder par les députés de la loi reconnaissant un 21ème critère de discrimination pour précarité sociale adoptée par les sénateurs en juin 2015.

Discrimination invisible

ATD Quart Monde se bat depuis 2009 pour faire reconnaître cette discrimination qu'elle constate tous les jours sur le terrain mais que beaucoup ont du mal à admettre. Pourtant, comment qualifier les peurs qui conduisent des habitants à refuser de voir un centre d'hébergement ou une HLM se construire dans leur quartier ?

Pourquoi une loi ?

ATD Quart Monde est persuadé que faire inscrire ce 21ème critère de discrimination dans la loi est indispensable. L'objectif n'est pas d'aller en justice, ce qui n'est pas une habitude des personnes très pauvres, mais bien d'envoyer un message fort à la société. Interdire par la loi l'exclusion d'enfants de la cantine en raison du chômage de leurs parents, faire comprendre que « kassoss » est une injure inacceptable au même titre que les injures racistes ou homophobes... la loi, accompagnée par un travail auprès de l'opinion publique, permettra d'évoluer vers une société plus respectueuse de chacun.

ATD Quart Monde a lancé une pétition avec 40 partenaires pour faire reconnaître cette discrimination : www.jeneveuxplus.org



Typhaine Cornacchiari
Leslye Abarca
06 18 05 29 83
01 42 46 01 69
communication
@atd-quartmonde.org
twitter.com/ATDQM
facebook.com/ATDQM